



# notre garantie

## Garantie à vie des produits d'aménagement paysager Oaks

Les produits d'aménagement paysager Oaks sont fabriqués selon les normes de qualité les plus élevées, dans un environnement de production strictement contrôlé et entièrement surveillé. Les produits d'aménagement paysager Oaks sont garantis libres de défaut de matériel aussi longtemps que le propriétaire d'origine (propriétaire de la maison) possède la résidence là où le ou les produits sont installés. Les produits défectueux seront remplacés gratuitement. On ne peut pas garantir la correspondance des couleurs, et la main d'œuvre de remplacement n'est pas incluse. La garantie est soumise aux conditions d'utilisation « résidentielle » normales.

## Limitations et exclusions

Cette garantie ne s'applique pas aux dommages, à la détérioration ou au changement de couleur des produits de béton causés par :

1. L'installation du produit non conforme aux directives du Interlocking Concrete Pavement Institute (ICPI) ou de la National Concrete Masonry Association (NCMA).
2. Le bris causé par le transport, la manipulation, la conception du site, la surcharge, les impacts, ou le tassement de la base ou du sous-sol.
3. La décoloration de la surface causée par la teinture, l'efflorescence, le scellage inadéquat, la pollution ou l'abrasion.
4. Le contact avec de l'engrais, des produits chimiques nuisibles ou des produits de déglacage autres que le chlorure de sodium.

